

dossier de presse

Rencontre du mardi 10 novembre 2009 à 9h,
école élémentaire Château-Sud, 2 rue des Frères-Lumière à Rezé.

**La mise en place
du travail en journée
pour les agents de propreté de la Ville**

Contact presse

Tél. : **Maxime Malette – 02 40 84 42 59**
Courriel : **communication@mairie-reze.fr**

Espace presse sur le site www.mairie-reze.fr

Les participants de la Ville

Gilles RETIÈRE

Maire de Rezé, premier vice-président de Nantes Métropole

Martine MÉTAYER

Adjointe au maire chargée du personnel municipal

Alain BASTARD

Directeur général des services

Michelle DROUAIS

Mission qualité du service public

Christine COLIN

Directrice des services techniques et de la commande publique

Jacqueline COURAGEUX

Responsable du service Propreté

Sylvie GUILLAU

Agent de propreté à l'école élémentaire Château-Sud

Yasmina GOURDIN

Agent de propreté à l'école élémentaire Château-Sud

Les autres participants

Dominique AVRIL

Directeur de l'école élémentaire Château-Sud

Sommaire

1. La mise en place du travail en journée pour les agents de propreté de la Ville	4
Agent de propreté : un métier difficile, des conditions à améliorer	4
Le travail en journée : définition	4
Une avancée sociale, économique et environnementale	4
2. Les plannings des agents de propreté à Rezé.....	5
Avant la mise en place du travail en horaire regroupé (THR).....	5
Depuis la mise en place du THR	5
3. Les bénéficiaires du travail en journée	6
Pour le service Propreté et ses services bénéficiaires	6
Pour les agents de propreté.....	6
4. Une démarche incluse dans un projet de service	7
2004 : un diagnostic préalable à l'élaboration d'un projet de service	7
2005 - 2008 : la réorganisation du service, une volonté d'aboutir	8
2008 - 2009 : tests et mise en place du travail en journée	8
Après 2009 : généralisation du THR à l'ensemble des sites et des agents de propreté	9

ANNEXES

I. Les missions de l'agent de propreté.....	11
II. Dépliant à l'intention des écoles et professeurs	12
III. Le THR séduit les entreprises privées et publiques.....	14

1. La mise en place du travail en journée pour les agents de propreté de la Ville

Agent de propreté : un métier difficile, des conditions à améliorer

Agent de propreté, c'est un métier difficile, mal reconnu, aux tâches répétitives, nécessitant des produits puissants voire toxiques. Agent de propreté, c'est souvent avoir des contrats précaires, travailler en temps partiel, avec des horaires de travail fractionnés, dans une journée qui commence tôt et termine tard. Au travail, ils rendent l'agent de propreté invisible aux yeux de ceux qui ont des horaires « normaux ». A la maison, ces horaires sont une contrainte pour la vie de famille...

C'est pour améliorer le travail de ses agents de propreté que la Ville de Rezé a lancé une réflexion dès 2004. Liant des objectifs de performance et d'éthique, cette réflexion a amené le secteur de la propreté à bénéficier d'un véritable projet de service. **Testé en 2008, le travail en horaire regroupé (THR) pendant la journée est l'une des principales améliorations.**

Le travail en journée est effectif depuis cette rentrée 2009 dans l'ensemble des écoles rezéennes. Il le sera en 2010 dans les autres bâtiments dépendants de la Ville : administrations, centres socioculturels, crèches, etc.

Le travail en journée : définition

Le travail en journée, ou travail en horaire regroupé (THR), consiste à **faire travailler les agents de propreté pendant l'occupation des locaux.** La journée de travail s'effectue donc de manière continue :

- soit entre 6h et 14h15, avec une pause d'une heure pour le déjeuner entre 10h30 et 11h30
- soit entre 11h15 et 19h30, avec une pause d'une heure entre 15 et 16h.

Une avancée sociale, économique et environnementale

D'un point de vue social, le travail en horaire regroupé (THR) permet aux agents d'entretien de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Leur présence pendant la journée et la visibilité directe de leurs tâches contribue à la reconnaissance de leur métier. Cela pourrait favoriser la productivité et baisser considérablement l'absentéisme.

En parallèle, les volets économique et environnemental prennent une grande part dans l'avancée professionnelle qu'est le THR, aussi bien pour la mairie que pour les agents eux-mêmes : leurs horaires étant regroupés de façon continue, ils divisent par 2 l'utilisation de leur véhicule. Leurs sites de travail étant regroupés, cela évite encore une fois les déplacements superflus et facilite l'organisation.

2. Les plannings des agents de propreté à Rezé

Avant la mise en place du THR

Les agents du secteur ont pour mission principale la mise en propreté des bâtiments de la Ville de Rezé. Toutefois, il faut distinguer deux catégories avec des missions différentes :

Les agents chargés de la mise en propreté dans un ou plusieurs sites :

- de 6h à 9h30 et de 16h à 19h30,
- de 6h à 14h15 le mercredi (écoles élémentaires).

Les agents chargés de la surveillance, de l'animation en restauration au sein d'un groupe scolaire et de la mise en propreté dans un seul site (en général) :

- mise en propreté : de 6h à 9h,
- surveillance et animation : de 11h à 13h30,
- mise en propreté : de 16h à 19h30.

Depuis la mise en place du THR

Agent chargé de mise en propreté :

1 ^o possibilité : travail en horaires regroupés le matin			
6h à 10h30	10h30 à 11h30	11h30 à 14h15 vendredi : 14h	= 7h15 soit 36h / semaine
Mise en propreté	Pause	Mise en propreté	
2 ^o possibilité : travail en horaires regroupés l'après-midi			
11h15 à 15h	15h à 16h	16h à 19h30 vendredi : 19h15	= 7h15 soit 36h / semaine
Mise en propreté	Pause	Mise en propreté	

Agent chargé de la surveillance, de l'animation et de la mise en propreté :

1 ^o possibilité : travail en horaires regroupés le matin			
6h à 10h30	10h30 à 11h30	11h30 à 13h45 vendredi : 14h	= 7h15 soit 36h / semaine
Mise en propreté	Pause	Restauration	
2 ^o possibilité : travail en horaires regroupés l'après-midi			
11h15 à 13h45	13h45 à 14h45	14h45 à 19h30 vendredi : 19h15	= 7h15 soit 36h / semaine
Restauration	Pause	Mise en propreté	

Le travail en horaire regroupé reste malgré tout un temps de travail atypique puisqu'il peut démarrer avant 8h ou se terminer après 18h¹. En France, il y a trois types de « journées standards »² : 9h à 17h (33 % des journées travaillées en France en 1999), 8h à 16h (7 %) et 10h à 19h (14 %).

¹ Source : Insee.

² Source : LESNARD Laurent. « Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales » in Données sociales : la société française, 2006, pp 371-378.

3. Les bénéfices du travail en journée

Pour le service Propreté et ses services bénéficiaires

- Meilleure qualité du nettoyage et du service
- Possibilité d'une propreté continuelle, toute la journée
- Nettoyage optimisé selon l'utilisation effective des locaux
- Économies d'énergie (éclairage, chauffage)
- Sécurité et confidentialité accrues, confiance
- Possibilité de prestations additionnelles
- Planification facilitée pour optimiser les coûts de nettoyage
- Personnel de nettoyage habitué aux consignes et habitudes

Pour les agents de propreté

- Meilleure efficacité du nettoyage, travail plus gratifiant
- Un statut social reconnu, un métier humanisé et plus valorisant
- Dignité, sentiment d'appartenance à une profession établie
- Organisation familiale et personnelle facilitée (garde d'enfants...)
- Plus d'heures travaillées dans la journée, moins de temps partiels
- Opportunités de formation et d'amélioration des compétences
- Facilités pour les repas, les transports

4. Une démarche incluse dans un projet de service

A Rezé, la mise en place pour les agents de propreté du travail en journée est un objectif issu d'une démarche globale menée par le service Propreté. En 10 ans, celui-ci a considérablement évolué suivant quatre axes prioritaires :

- l'augmentation des surfaces,
- la satisfaction des usagers,
- la professionnalisation de l'activité Propreté,
- le contrôle des prestations.

2004 : un diagnostic préalable à l'élaboration d'un projet de service

Le but de cette étude spécifique est d'obtenir des préconisations d'amélioration de l'organisation. Son objectif n'est ni de « stigmatiser » le service public ni d'en faire l'éloge. Il est d'objectiver le plus possible les conditions de mise en œuvre de la prestation de propreté et de les optimiser au regard des contraintes spécifiques aux métiers de la propreté.

Ce diagnostic, auquel ont été associés les agents de propreté, vise à faire le point sur l'existant :

- répartition des surfaces entretenues par la Ville et en externe ;
- répartition par familles de locaux ;
- avis des usagers ;
- mise en évidence de l'enjeu de professionnalisation du service ;
- perspectives d'action.

Un service efficace mais coûteux

Les conclusions de l'étude apparaissent à la fin 2004. Il en ressort notamment :

- 50 agents répartis sur 72 sites à nettoyer ;
- 63 % du nettoyage des sites de la Ville assuré par le service ;
- apport d'une qualité de prestation très satisfaisante ;
- coût et rendements élevés comparativement aux entreprises privées.

Cette étude confirme en fait la nécessité de professionnaliser le secteur par une meilleure organisation du travail par site, par une évolution des techniques et du matériel et par un accompagnement de l'évolution des compétences du personnel grâce à une formation adaptée.

Le projet de service s'organise

Pour l'amélioration, la restructuration et la rationalisation du secteur Propreté des locaux et de ses prestations, plusieurs objectifs ont été déterminés :

- pour les agents : améliorer les conditions de travail, moderniser les outils et procédures ;
- pour le service : entreprendre une démarche de progrès, comparer le travail réalisé par les entreprises privées ;
- pour la mairie : maîtriser les coûts en gardant la pleine satisfaction des utilisateurs, contrôler les marchés externalisés.

Nota : la rationalisation, c'est l'organisation du temps nécessaire à l'entretien de chaque local en fonction de différents critères : quelle surface en m² ? quel type de sol (carrelage, thermoplastique, parquet, etc.) ? quels produits et techniques nécessaires ? quelle hiérarchisation des tâches (en fonction du temps de séchage, de la toxicité...) ? quels personnels nécessaires ?

2005 - 2008 : la réorganisation du service, une volonté d'aboutir

En 2005, 2 groupes de réflexion d'une quinzaine de personnes sont constitués autour des agents d'entretien. Ils travaillent en atelier autour de 2 thématiques :

- élaboration d'une procédure standard pour l'ensemble de la ville, puis rédaction d'un document unique pour chaque site à nettoyer qui recenserait les informations pratiques (plannings d'utilisation, alarme, clés, etc.) et les outils à disposition.
- sélection des types d'outils et de produits adaptés

Ce travail de réflexion s'effectue en collaboration avec la conseillère en prévention de la direction des Ressources humaines, avec le service Achats et avec la médecine du travail. Il s'inspire également de ce qui se fait dans d'autres collectivités (Saint-Nazaire).

Création du service Propreté

Depuis 1996, les agents d'entretien étaient rattachés avec les Atsem³ à la direction de l'Éducation. Le 1^{er} janvier 2007 voit la création d'un service Propreté à part entière. Les agents d'entretien deviennent « agents de propreté ». Les Atsem restent quant à elles sous la direction de l'Éducation.

Le service a été restructuré, le groupe de travail accélère sa cadence de réunion, la rédaction des procédures s'achève, la professionnalisation se met progressivement en place... bref, le projet avance.

Les professionnels privés et publics réfléchissent ensemble

En parallèle, le service Propreté de la Ville de Rezé s'associe aux travaux du SENRO, syndicat des entrepreneurs de nettoyage de la région Ouest, de la direction du travail de la Loire-Atlantique et de la Maison de l'emploi de la métropole nantaise pour mettre en commun leurs compétences et leurs savoirs en matière d'évolution des métiers de la propreté : voir « Annexe IV. Le THR séduit les entreprises privées et publiques ».

2008 - 2009 : tests et mise en place du travail en journée

En 2008, suite aux réflexions portées par le groupe de travail, **2 agents de propreté suggèrent de tester le travail en journée** à l'école élémentaire Y.-et-Alexandre-Plancher. Les réunions réalisées entre la direction du service, les 2 agents, la directrice de l'école et les enseignants montre un bilan positif.

Le 1^{er} semestre 2009 voit donc la **mise en place progressive du THR dans les 11 écoles** élémentaires de Rezé (par groupe de 3 écoles). Chaque application du THR dans une école s'effectue selon le schéma suivant :

- formation des agents de propreté à cette nouvelle organisation ;
- prise en compte des contraintes particulières à chaque école et ajustement selon les besoins.

En parallèle, la communication interne fait l'objet de toutes les attentions dans le service Propreté mais aussi dans les écoles : voir « Annexe III. Dépliant à destination des écoles et professeurs ».

A la rentrée scolaire 2009/2010, toutes les écoles de Rezé bénéficient du travail en horaire regroupé des agents de propreté.

³ Atsem : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Après 2009 : généralisation du THR à l'ensemble des sites et des agents de propreté

Fin 2009 : le service Propreté prépare la mise en place du THR dans les bâtiments administratifs de la Ville : hôtel de ville, Bouvardière, centres socioculturels, centre social André-Coutant, etc. Plusieurs étapes à respecter : l'information en interne dans les services de la mairie, la formation des agents de propreté concernés, la rencontre entre le service Propreté, les agents de propreté et les services ciblés.

Début 2010 : mise en place progressive du THR dans les bâtiments administratifs de la Ville.

A moyen terme : préparation de la mise en place du THR dans les crèches.

ANNEXES

I. Les missions de l'agent de propreté

Avoir un regard professionnel sur la propreté et l'hygiène des locaux

Les missions de l'agent de propreté

➤ Mettre en propreté les locaux administratifs, techniques ou spécialisés :

- Nettoyer et désinfecter les sanitaires
- Balayer, aspirer, laver et entretenir les sols
- Mettre au net les mobiliers et objets meublants
- Nettoyer les traces sur les murs
- Nettoyer les vitrines accessibles
- Évacuer les déchets courants en application du tri sélectif

➤ Contribuer à la sécurisation des bâtiments municipaux :

- Contrôler l'état de propreté des locaux
- Signaler les dysfonctionnements et alerter en cas de difficultés
- Vérifier la sécurisation des bâtiments : alarme, fermeture des portes et fenêtres
- Accompagner le responsable pour le contrôle qualité du site

➤ Participer à la vie du service et de la direction

- Participer aux réunions de service et à la mise en place du projet de service
- Être vigilant sur les économies d'énergie : chauffage, électricité, eau, produits
- Utiliser des techniques et matériels adaptés à l'hygiène collective
- Entretien, assurer l'approvisionnement et le rangement du poste de travail :
 - Chariot de ménage et local technique
 - Suivi du stock de produits et matériels nécessaires à son activité

Les clés de la réussite

➤ Maintenir la qualité de la prestation

- connaître les utilisations des différents espaces et adapter ses fréquences d'intervention
- partager l'espace de travail (environnement éducatif et technique)
- avoir conscience que son autonomie de travail est limitée et les méthodes changent
- mettre en place un cahier de liaison où agents et enseignants notent les informations importantes
- assurer en priorité l'entretien des classes et des sanitaires en cas d'absence d'un collègue
- savoir être disponible en cas de besoin (enfants malades, salissures imprévues...)
- dialoguer avec les utilisateurs et ajuster la prestation si l'organisation est changée : pas de piscine, annulation d'une sortie, tout autre imprévu....
- être attentive à son comportement et à l'image de marque de son métier (discrétion, tenue de travail, rangement du chariot...)

➤ Contribuer à sécuriser les interventions de propreté :

- éviter les risques "produits d'entretien", "fil d'aspirateur", "chariots dans le passage"
- prévenir de sa présence en interdisant le passage à l'aide des panneaux de signalisation
- connaître les plans d'évacuation d'urgence

➤ Participer à la vie de l'école sans gêner les activités :

- faire ce qui est prioritaire hors présence des usagers : sanitaires - classes
- se concerter avec l'équipe enseignante pour construire les plannings d'intervention
- assurer la confidentialité des conversations, activités, rencontres,
- accepter les salissures aussitôt la fin de la prestation
- avoir une attitude réservée face aux éventuels comportements d'enfants irrespectueux, ...
- rester attentif à ses missions de propreté face aux dérivés possibles (courrier, vaisselle, machine à café, photocopies,.... qui ne sont pas dans le profil de poste)

Le Service Propreté est référent en matière d'organisation du travail.

Les agents du service se référent à la direction de l'école pour les relations avec l'équipe enseignante et les enfants.

La programmation envisagée

Après un premier essai réalisé en 2008 à l'école Plancher, la mise en place des horaires regroupés dans les écoles élémentaires se déroulera comme suit :

- Salengro,
- Ouche Dinier 1,
- Ouche Dinier 2,
- Chêne Creux,
- Jean Jaurès,
- Château Nord,
- Château Sud,
- Port au blé,
- La Houssais,
- Ragon

Les nouveaux horaires d'intervention de mise en propreté seront opérationnels dans toutes les écoles pour la rentrée de septembre 2009.

* * * * *

Les missions du service Propreté dans un bâtiment scolaire

Respecter les objectifs de qualité de service public et les règles d'hygiène collective applicables dans les lieux accueillant des enfants :

- Mettre en propreté les salles de classes et les parties communes de l'école,
- Assurer l'hygiène et la désinfection des sanitaires,
- Procéder à l'évacuation des déchets et au tri sélectif,
- Favoriser les bonnes pratiques (économie d'énergie, de sécurisation du bâtiment, tri sélectif),
- Prendre en compte les spécificités du site et les besoins des utilisateurs,
- Partager un même espace de travail,
- Décider ensemble des ajustements nécessaires.

L'équipe du service :

- 42 agents de propreté,
- 1 assistante administrative,
- 2 encadrants.

Intervenant sur :

- 11 écoles élémentaires,
- 3 crèches municipales et 3 haltes accueil,
- 15 bâtiments administratifs et salles municipales.



La nouvelle façon de travailler

au service Propreté dans les écoles

2009



PLUS D'INFOS 02 51 86 75 10 / www.mairie-reze.fr

Mise en place d'une nouvelle organisation de travail en horaires regroupés dans les 11 écoles élémentaires de la Ville de Rezé

Le principe

Assurer la prestation de nettoyage en horaires regroupés et continus, avec une heure de pause obligatoire.

Deux créneaux possibles d'intervention :

Agents de propreté :



Agents de propreté et d'animation :



Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- de 6 h à 8 h 30 :
 - toutes les salles de classes, les blocs sanitaires
- de 8 h 30 à 11 h :
 - les espaces communs selon les plannings d'occupation (circulation, BCD, salle des maîtres, gymnase, accueil périscolaire, ...),
- de 12 h à 13 h 45 :
 - fin des parties communes,
- de 13 h 45 à 14 h 15 :
 - nouvelles interventions sur les sanitaires.

Mercredi :

- nettoyage approfondi des salles de classes.

Les avantages...

pour l'école

- deux passages par jour dans les sanitaires contre un seul actuellement,
- meilleure concertation entre l'équipe enseignante et les agents de propreté,
- enfants plus attentifs à l'hygiène par une meilleure connaissance des intervenants,
- disponibilité des agents en cas de nécessité pendant les heures de classes,
- interventions plus fréquentes sur les accueils périscolaires.



pour les agents améliorer les conditions de travail,

- concilier la vie professionnelle avec la vie personnelle,
- diminuer le nombre de déplacements,
- avoir une efficacité accrue par la continuité de la prestation,
- diminuer les consommations d'énergie.



La démarche de professionnalisation

Depuis 2004, une démarche de progrès s'est engagée de façon à organiser le nettoyage des locaux de la ville, avec l'objectif du maintien d'un service public de qualité.

Les axes de travail développés en concertation avec les agents portent sur :

- la mise en place de protocole,
- le choix de produits « verts », de matériels ergonomiques,
- les formations professionnelles,
- les notions d'économie d'énergie, de tri sélectif.

Ces groupes de travail, les actions conduites par la ville de Rennes et les réflexions engagées par Nantes Métropole avec les entreprises de propreté ont permis d'élaborer de nouveaux plannings d'intervention en journée. Ces derniers ont été testés sur une école (élémentaire Plancher) durant 5 mois entre mai et décembre 2008.



La méthode

- construire un protocole site par site en tenant compte de l'utilisation des espaces et en ajustant les fréquences d'intervention si nécessaire,
- désigner un référent propreté sur le site,
- mettre en place un cahier de liaison,
- responsabiliser les occupants sur la sécurisation du bâtiment.

III. Le THR séduit les entreprises privées et publiques



LOIRE-ATLANTIQUE :
les travaux de propreté
en journée séduisent
les entreprises et les
collectivités locales

Depuis 2006, le Syndicat des Entrepreneurs de Nettoyage de la Région Ouest (SENRO), la Maison de l'emploi de la Métropole Nantaise et la Direction du Travail de la Loire-Atlantique (DDTEFP), appuyés par le cabinet MDD, ont lancé localement, une démarche de GPEC du secteur de la propreté. Le but : réduire les freins au recrutement dans un secteur en croissance. Le moyen d'action : l'essor des travaux de propreté en journée. Petit à petit, les entreprises et collectivités locales viennent gonfler le rang des adeptes. Rétrospective.

Pourquoi le secteur de la propreté, en pleine croissance, connaît-il des difficultés de recrutement et de fidélisation de ses salariés ? C'est sur cette première question que l'équipe à l'origine de la démarche de GPEC du secteur de la propreté, -le SENRO, la MEMN et la DDTEFP-, s'est d'abord penchée en 2006. Cela s'est traduit par une étude sur les difficultés et les besoins rencontrés par les entreprises et les conditions d'exercice de l'emploi d'agent de service dans ce secteur.

Toutes les entreprises de propreté

interrogées ont reconnu avoir des difficultés de recrutement. 67 % d'entre elles ont relevé une inadéquation des profils aux offres d'emploi. Parmi ces entreprises, 57 % ont subi un turn-over important. 22,2 jours d'absentéisme par an et par salarié : un record pour le secteur. Ces entreprises ont également confirmé des besoins d'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines - absence de plans de formation, de fiches de postes etc. - et de management - difficultés d'animation d'équipe, absence de réflexion sur les pratiques profession-

nelles -.

Parallèlement, les conditions de travail restent peu attractives. Le temps partiel y est très développé, contraint, avec des horaires fractionnés, de faibles rémunérations, des problèmes de mobilité et de coûts associés...

Sans compter le vieillissement de la population, les départs en retraite et le renforcement des exigences en matière de compétences au sein des entreprises de propreté, qui n'ont pas fini de peser sur les recrutements à venir.

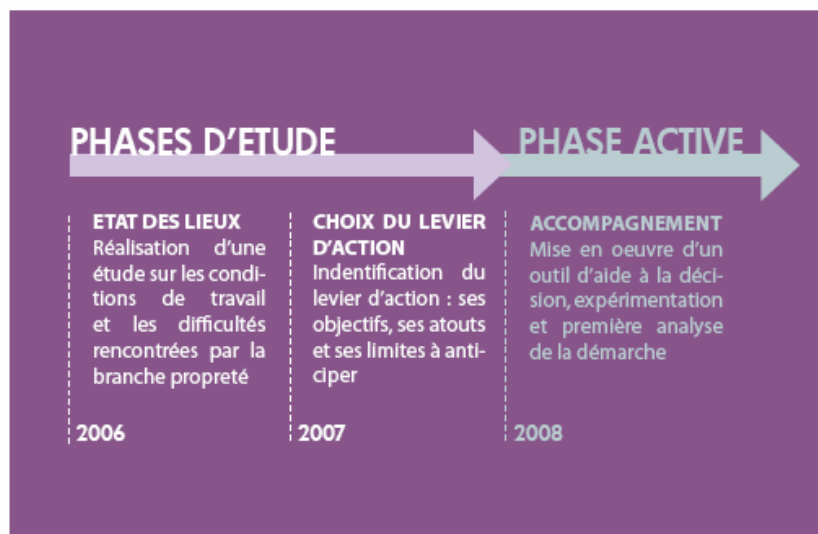
Les travaux de propreté en journée : une opportunité reconnue par tous

«Aujourd'hui, les activités du secteur de la propreté se développent au rythme de l'agglomération nantaise. Un développement également renforcé par le phénomène d'externalisation. L'enjeu économique, à l'échelle locale et départementale, est considérable. C'est pourquoi, nous avons fait du développement de propreté en journée notre principal atout pour améliorer l'attractivité de la profession d'agent de service.» explique Michel Plassart, directeur général d'ADC Propreté, mandaté par le conseil d'administration du SENRO pour piloter le projet. Dès 2007, la seconde étape est engagée. Plusieurs entreprises de propreté¹ et donneurs d'ordre² sont associés à la réflexion. L'intérêt de la démarche : fixer ensemble les objectifs et partager une vision commune des travaux de propreté en journée. Deux objectifs ont été retenus :

- établir un volume d'heures de travail quotidien, qui soit plus important et moins fractionné,
- tendre vers une offre d'emploi de 30 à 35 heures hebdomadaires, avec un même employeur, sur un même site ou des sites proches.

Tous se sont accordés sur le fait que la valeur ajoutée de cette nouvelle organisation du travail est à la fois économique, sociale et environnementale. C'est une action qui permet à l'entreprise de répondre au marché croissant de la propreté, de faciliter l'accès à l'emploi de personnes qui jusqu'alors étaient non candidates, du fait de conditions d'exercice peu attractives. C'est aussi un acte de responsabilité sociale, d'amélioration des conditions de travail et de vie de l'agent de service. Une manière de promouvoir l'identité de la profession et des métiers de la propreté, de fidéliser, de structurer le management et la gestion des ressources humaines des prestataires. Pour le donneur d'ordre, c'est un gage de

2006-2009 : les différentes phases du projet



simplification des procédures et d'économies d'énergie : une véritable opportunité pour développer une culture de l'environnement.

Comme tout changement s'accompagne de résistances, le travail de propreté en journée risque de générer des réticences de la part du client, de l'utilisateur, et de l'agent de service (qui pourrait redouter la rencontre avec l'utilisateur), voire une baisse de la productivité de la nouvelle organisation. Pour y faire face : les entreprises de propreté devront former leurs salariés, faire évoluer le rôle de l'encadrant auprès de l'agent de service...

De juin à novembre 2008, les premiers résultats d'expérimentations (repérage des bonnes pratiques, des difficultés récurrentes...) ont permis de construire des outils d'aide à la mise en place des travaux de propreté en journée. Ces premiers outils sont aujourd'hui à disposition des entreprises de propreté et des donneurs d'ordre.

Et après ?

L'année 2009 sera l'occasion, pour l'ensemble des parties prenantes au projet, de dresser un premier bilan,

notamment lors d'un colloque qui se tiendra le 23 juin. C'est également à cette date que les chartes d'engagement pourront être officiellement signées avec les entreprises et les donneurs d'ordre qui le souhaitent.

¹ ONET Services, Veolia Propreté, GSF Celtus, Yanet Entretien, ADC Propreté, Reflets, Impec Entretien...

² La Région, le Département, Nantes Métropole, la Ville de Nantes, de Rezé, la Cité des Congrès, la Sémitan, EDF...

Plus d'infos

Le SENRO

Rue Urbain Leverrier - Ker Lann
35170 Bruz || senro@wanadoo.fr

La maison de l'emploi de la
Métropole nantaise
www.me-metropole-nantaise.org